

# Commission HANDBALL UFOLEP : saison 2016-2017

## Information concernant l'arbitrage en UFOLEP – HANDBALL

Ce document fait suite aux différentes soirées arbitrage organisées depuis octobre 2012 et à la réunion du lundi 19 Septembre 2016. A l'issue de la soirée arbitrage, une liste sera établie avec le nom des personnes ayant participé à la soirée. Chaque club pouvant ajouter deux noms. Seules les personnes figurant sur cette liste seront habilitées à arbitrer.

Pour le challenge et la coupe UFOLEP, il est préconisé un arbitrage en doublette, dès que les effectifs des équipes en présence le permettent c'est à dire dès que chaque équipe compte plus de 10 joueurs. Un arbitre est proposé par chaque équipe. Si ces effectifs ne sont pas atteints, c'est l'équipe qui reçoit qui prend en charge l'arbitrage. En cas d'effectifs faibles, un arrangement est trouvé par les deux équipes.

### Le fait d'arbitrer à deux ne peut qu'aider et faciliter la tâche arbitrale.

La doublette d'arbitres peut être changée en cours de partie, afin que chacun puisse garder une période de jeu. Le nombre de doublettes est cependant limité à 3, afin de garder une cohérence sur l'arbitrage lors du match.

### Ce qui a motivé cette demande :

Nos équipes présentent des personnes de bonne volonté à l'arbitrage, mais qui manquent parfois d'expérience et de pratique. (Ne parlons pas de diplômes). L'unique arbitre se trouve automatiquement arbitre de champ et son attention est avant tout retenue par la circulation de la balle. Il repère surtout les fautes sur les attaquants et les passages en force. Il est plus rare de le voir siffler des passages en zone des attaquants ou des fautes durant le duel pivot-défenseurs.

### Quelques rappels concernant l'arbitrage en binôme au Handball :

Au handball, il n'y a pas de notion d'arbitre principal et arbitre de touche ou arbitre assistant.

Il y a un arbitre situé vers le centre du terrain dénommé **arbitre de champ** et un arbitre situé dans la zone, ou derrière la ligne de fond du terrain, appelé **arbitre de zone**.

**L'arbitre de champ** se situe derrière l'équipe qui attaque. Il surveille en priorité la circulation de balle et les fautes des défenseurs sur les attaquants ou les fautes d'attaquants type passage en force, marcher, reprises de dribbles...

**L'arbitre de zone** surveille particulièrement l'empiètement de la zone des attaquants, tirs en zone, mais aussi des défenseurs : défense en zone. Il siffle aussi les fautes grossières qui pourraient échapper à l'arbitre de champ.

**Le rôle de chacun n'est pas figé. Ils se déplacent en fonction du jeu et sont donc alternativement arbitre de champ et arbitre de zone.**

L'arbitre qui siffle une faute indique cette faute, son emplacement et cela induit la poursuite du jeu.

**En cas de coups de sifflet simultanés des deux arbitres et en cas de désaccord entre les deux arbitres** (ils indiquent des fautes contradictoires), il y a arrêt du temps, et discussion entre les deux arbitres pour arriver à une décision commune, puis reprise du jeu et du temps. **Les joueurs des équipes ne doivent en aucun cas participer à la discussion et la prise de décision des arbitres.**

Nous proposons que si une équipe A rencontre une équipe B, la position de départ soit celle-ci :

**Lorsque l'équipe A attaque, l'arbitre B se situe derrière elle, et officie en arbitre de champ, pendant que l'arbitre A se trouve arbitre de zone derrière les défenseurs de l'équipe B, et vice-versa.**

Cette position n'est pas figée, et de temps en temps, par permutation, **lorsque l'équipe A attaquera, l'arbitre A se situera derrière elle, et officiera en arbitre de champ, pendant que l'arbitre B se trouvera arbitre de zone derrière les défenseurs de l'équipe B.**

### Quelques « recommandations » et « nouveautés » pour la saison 2016-2017.

Il faut sanctionner les fautes les plus graves par une exclusion du joueur de 2 minutes.

Il a été décidé en réunion, qu'un joueur exclus 2 minutes, n'est pas remplacé, ni en challenge, ni en Coupe.

Cela créera une période de jeu à 6 contre 7 qui est un excellent exercice forçant chaque équipe à une adaptation.

Chaque exclusion de 2 minutes sera accompagnée par une courte explication de l'arbitre, afin que le joueur exclus puisse comprendre la gravité de sa faute. Cette explication est importante pour un « pratiquant débutant » et n'appelle pas à discussion.

Le joueur exclus n'a pas un « droit de réponse ».

Si un joueur est sanctionné 3 fois de 2 minutes, il est exclu définitivement jusqu'à la fin du match.

### **Rappels des fautes entraînant la sanction « 2 minutes » :**

- Toute faute menaçant l'intégrité physique d'un joueur
- Un tireur extension ou non, et bras armé, ne peut plus être empêché dans son geste.
- les poussettes – accrochages
- Fautes au dessus des épaules, cravate
- coup de coude

### **Autres rappels importants :**

Interdiction absolue de toucher par derrière un adversaire partant en contre- attaque. Sanction 2 minutes.

Les tirs jugés dangereux seront sanctionnés. But refusé lors d'un éventuel décompte + sanction si nécessaire

Une attention particulière sera portée aux fautes commises sur les filles.

**Une priorité du Handball, plus que de nombreux autres sports, a toujours été le respect le plus strict de l'arbitre et de ses décisions. C'est une grande réussite de notre sport. Il faut absolument la préserver.**

Pour toute question relative à l'arbitrage, il est rappelé qu'il existe un livret d'arbitrage que l'on peut trouver sur le site de la FFHB. Il est toujours bon, et fortement conseillé durant les entraînements, de rappeler les règles de jeu (particulièrement aux nouveaux licenciés) et de mettre en situation nos V.A.(Vieux Arbitres), d'arrêter une action pour commenter un coup de sifflet, expliquer une faute, ou souligner la gravité d'un geste malvenu.